



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} Juillet 2024

Délibération n° 06

Date de convocation
21.06.2024

Date d'affichage
25.06.2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 25

votants : 33

Objet : Adhésion à l'Eco-Organisme ALCOME dans le cadre de la lutte contre la pollution issue des mégots de cigarettes

L'an deux mil vingt-quatre, le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme LM. LODE-DEMAS – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – M. S. ROUILLIER – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX.

Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – Mme J. BREDAS par M. E. ALAMAMY – M. D. VIGNEULLE par Mme M. LAFFORGUE – M. F. BOURDEAU par M. Y. LERAY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme C. VIVIAN par Mme C. KOZAK – Mme L. MASSE par M. B. VRIGNAUD – M. P. PELLOUX par M. D. ROUSSAUX.

Absentes

Mme A. ADJELI – Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 077-217701226-20240701-DEL_01JUL24_6-DE



Monsieur Yvon LERAY a été élu secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Michel GUILBOT, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 en charge de la Responsabilité Elargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés à être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L. 541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'Alcome consiste à participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots ») jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Alcome a comme principal objectif la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics, à hauteur de :

- 20 % de réduction d'ici 2024,
- 35 % de réduction 2026,
- 40 % de réduction d'ici 2027.

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 077-217701226-20240701-DEL_01JUL24__6-DE



Les actions principales d'ALCOME sont :

- **Sensibiliser** : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,
- **Améliorer** : mise à disposition de cendriers,
- **Soutenir** : soutien financier aux communes qui s'engagent,
- **Assurer** l'enlèvement et la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique (Cf annexe 1).

Ce contrat prévoit (Cf annexe 2) :

- L'état des lieux relatif à l'organisation du nettoyage des voies publiques,
- L'état des lieux de la prévention de l'abandon des déchets.

Au vu de ces éléments, je vous propose de contractualiser avec l'éco-organisme ALCOME

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU la Responsabilité de nettoyage des voiries de la commune,

VU la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) n°2020-105 du 10 février 2020,

VU les articles L.541-10 et L.541-10-1 19° du Code de l'Environnement,

VU le projet de contrat type transmis par l'Eco-organisme ALCOME,

VU l'avis de la Commission d'Aménagement et de Développement Durable,

CONSIDERANT la volonté de la commune de lutter efficacement contre la pollution liée aux mégots de cigarettes jetés sur la voie publique,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à l'éco-organisme ALCOME,

APPROUVE la signature du contrat-type entre la Commune de Combs-la-Ville et ALCOME pour la durée de l'agrément,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette adhésion.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 1^{er} juillet 2024

Le Maire
Guy GEOFFROY



Le secrétaire de séance
Yvon LERAY

Pour : 33
Contre : -
Abstention : -

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 05/07/2024

ID : 077-217701226-20240701-DEL_01JUL24__6-DE